

ARRETE N°2012- 137

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Ovest Nanterre la Défense ;

Vu l'information du Conseil Scientifique du 15 février 2011, relative à la nomination de Monsieur **Giovanni DE MARCO**, Directeur du Centre de Recherche sur le Sport et le Mouvement - CERSM,

ARRETE

Article 1 :

Spécimen
de signature :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Giovanni DE MARCO**, Directeur du Centre de Recherche sur le Sport et le Mouvement - CERSM, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite de ses attributions :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement du laboratoire ;
- les ordres de mission de la fonction « recherche » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget des unités budgétaires RLAB, RFON et RLUC dans la double limite de 30 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université.

Fait à Nanterre,
le 03 avril 2012
Le Président,

Jean-François BALAUDE